



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

### AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Directeur général et Secrétaire-trésorier de la susdite municipalité que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! a adopté le 10 janvier 2018 le règlement suivant.

#### RÈGLEMENT NUMÉRO 386

**Règlement établissant un programme d'aide à certaines entreprises pour 2018**

Tous ceux et celles qui veulent prendre connaissance de ce règlement peuvent le faire en se présentant au bureau de la municipalité sur les heures normales de bureau.

DONNÉ à Saint-Louis-du-Ha! Ha! ce 15<sup>e</sup> jour de janvier deux mille dix-huit.

  
Gratien Ouellet, secrétaire-trésorier